

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 4 Décembre 2023 – 19h00**  
**sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Richard JOLLET – Michel GENIN – Hervé BIRON

**Membre(s) absent(s)** : Angélique FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Eveline BONAMY

**DÉPART EN RETRAITE D'UN AGENT**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le départ en retraite au 31 Janvier 2024 de l'agent assurant la gestion de l'agence postale communale.

Madame le Maire propose que ce poste soit dorénavant réparti entre 2 personnes : la secrétaire de Mairie et un adjoint administratif. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- De supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 11,50/35<sup>ème</sup> au 31/01/2024
- De créer un poste d'adjoint administratif à 8,25/35<sup>ème</sup> au 22/01/2024 (agence postale communale)
- De modifier la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique à 19,25/35<sup>ème</sup> au lieu de 18/35<sup>ème</sup>.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent exerçant déjà des fonctions d'adjoint technique à temps partiel, sera recruté sur le poste d'adjoint administratif, en charge de la gestion de l'agence postale à compter du 22/01/2024.

Le tableau des effectifs est mis à jour comme suit, avec effet au 22/01/2024 :

	Catégorie	Temps de travail	Emplois budgétaires	Emplois pourvus
<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF PERMANENT</b>				
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	22,50 / 35 <sup>ème</sup>	1	1
Adjoint administratif	C	8,25 / 35 <sup>ème</sup>	1	1
<b>PERSONNEL TECHNIQUE PERMANENT</b>				
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	21,50 / 35 <sup>ème</sup>	1	1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	25,00 / 35 <sup>ème</sup>	1	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	12,00 / 35 <sup>ème</sup>	1	1
Adjoint technique	C	35,00 / 35 <sup>ème</sup>	1	1
Adjoint technique	C	4,00 / 35 <sup>ème</sup>	1	1
Adjoint technique	C	19,25/35 <sup>ème</sup>	1	1
<b>PERSONNEL TECHNIQUE NON PERMANENT</b>				
Adjoint technique	C	21,50 / 35 <sup>ème</sup>	1	1
Adjoint technique	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	

Les jours et heures d'ouverture au public seront modifiés tant pour le secrétariat de mairie que pour l'agence postale communale :

- Ouverture de l'agence postale tous les jours de 8h30 à 11h00 à compter du 22 janvier 2024
- Ouverture de la Mairie les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les vendredis de 13h30 à 16h30 à compter du 8 janvier 2024

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024**

L'enquête de recensement de la population aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2024. Par arrêtés municipaux, M. Clément CHATARD a été désigné en tant qu'agent recenseur et Mme Sylvie DEMARET en tant que coordonnateur.

Une dotation forfaitaire de recensement représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la Commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement est attribuée pour un montant de 991 Euros et sera destinée à rémunérer les personnes chargées de cette enquête.

### **DEMANDE D'ACCORD DÉFINITIF DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE**

Les membres de la commission permanente du Conseil départemental, lors de la séance en date du 23 Octobre 2023, ont donné un accord de principe pour une **subvention d'un montant de 4 975,22 €**. Cette aide financière est accordée pour l'éclairage intérieur de l'église et l'acquisition de six cases au columbarium dans le cadre du dispositif de solidarité départementale.

Le conseil municipal demande à Madame le Maire de déposer une demande d'accord définitif de subvention pour ces travaux selon les devis suivants :

- Varenec (éclairage église) pour un montant HT de ..... 3 950,44 €
- Granit Manzini pour un montant HT de ..... 6 000,00 €
- Soit un total HT de ..... 9 950,44 €**

### **CONVENTION SPA DU BOURBONNAIS - LUSIGNY**

Le Maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier, « de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats » (Article L.211-22 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

La commune de Boucé ne dispose pas de fourrière animale communale ou intercommunale. Par convention, ce service est confié depuis 2020 à la S.P.A, association reconnue d'utilité publique, située sur la commune de Lusigny.

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec la SPA du Bourbonnais de Lusigny
- Accepte les termes de cette convention à savoir :
  - Tarif : 1,10 € par habitant

Cette convention est établie pour l'année 2024.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE**

Le Maire fait part aux élus de la mise à disposition de ce rapport (format papier ou numérique) qui contient de très nombreuses informations sur le fonctionnement de la communauté de Communes, ses compétences, ses moyens et ressources.

## QUESTIONS DIVERSES

**Devis élagage** : un devis d'élagage pour 6 arbres situés sur la Place de l'église est proposé pour un montant TTC de 4 704,00 €. Une demande de révision va être demandée au prestataire.

**Travaux école** : la subvention accordée par l'Etat est composée de la DETR pour 36 193 € et de la DSIL pour 23 175 €.

**Indemnisation de l'assurance suite sinistre grêle de Juin 2022** : l'expert en charge de ce dossier a transmis en Mairie le montant des remboursements accordés à la commune. Les devis vont être signés et transmis aux entreprises concernées.

**CCAS** : le repas annuel est organisé le Dimanche 10 Décembre à la salle polyvalente et les colis seront distribués par la suite aux personnes ne pouvant y participer ou en Maison de retraite.

**Pot de Noël** : Dimanche 17 décembre, de 8h00 à 12h00, sous le kiosque de la Place Goutaudier, café, chocolat et vin chaud seront offerts à toutes les personnes présentes. Cette matinée organisée conjointement par les commerçants et la Municipalité permettra un moment d'échange, de partage et de convivialité avec les boucétois et les personnes des communes voisines.

**Amicale Laïque** : cette association a fêté ses 90 années d'existence et, pour marquer l'occasion, un arbre de la Laïcité a été planté à l'école.

**Prochaine réunion du conseil municipal** : Lundi 8 Janvier 2024 à 18h30